

Etat des créances irrécouvrables
Admission en non valeur

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 21/02/05	favorable	séance du 10/03/05	favorable

Cette créance porte sur un titre émis en 1999 lorsque le District était encore compétent pour la gestion du service Secours et Incendie.

L'enregistrement se fera sur le compte 654.812 « créances irrécouvrables » du budget 2005 alimenté par un prélèvement sur la ligne budgétaire « Dépenses imprévues ».

Tiers	N° facture	Exercice	Motifs du comptable	Montant
EDELINNE Fernande	81 fuite d'eau	1999	Carence	57,93 €
TOTAL				57,93 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté admet cette créance en non valeur à 57,93 €.

Pour extrait conforme,

Le Président